



## **Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile**

### **Procès-verbal de la réunion du 15 mars 2021**

#### Ordre du jour :

1. 7770    Projet de loi portant approbation de la Décision (UE, Euratom) 2020/2053 du Conseil du 14 décembre 2020 relative au système des ressources propres de l'Union européenne et abrogeant la décision 2014/335/UE, Euratom  
- Rapporteur : Monsieur Yves Cruchten  
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
2.        Motion de M. Sven Clement "Licences obligatoires en Europe des vaccins contre la Covid-19"
3.        Documents européens: présentation du document JOIN(2021)2 - Communication conjointe: Un partenariat renouvelé avec le voisinage méridional, un nouveau programme pour la Méditerranée  
Rapporteuses: Mme Simone Beissel, Mme Lydia Mutsch
4.        Dossiers européens: adoption de la liste des documents transmis entre le 6 et le 12 mars 2021
5.        Divers

\*

Présents :    Mme Simone Beissel, Mme Djuna Bernard, M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Stéphanie Empain, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydia Mutsch, Mme Lydie Polfer, Mme Viviane Reding, M. Marc Spautz, M. David Wagner, M. Claude Wiseler

M. Sven Clement, observateur délégué

Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membre du Parlement européen

M. Franz Fayot, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Ministre de l'Économie

Mme Anne-Laure Theis, M. Jean-Louis Thill, Mme Nina Ahmajadeh, du Ministère des Affaires étrangères et européennes (pour le point 1 de l'ordre du jour)

M. Christophe Schiltz, M. Manuel Tonnar, Direction de la Coopération (pour le point 2 de l'ordre du jour)

Mme Rita Brors, Mme Fabiola Cavallini, Mme Elisabeth Funk, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Marc Angel, M. Charles Goerens, M. Christophe Hansen, Mme Tilly Metz, Mme Monica Semedo, membres du Parlement européen

\*

Présidence : M. Yves Cruchten, Président de la Commission

\*

**1. 7770 Projet de loi portant approbation de la Décision (UE, Euratom) 2020/2053 du Conseil du 14 décembre 2020 relative au système des ressources propres de l'Union européenne et abrogeant la décision 2014/335/UE, Euratom**

Après présentation, le projet de rapport du projet de loi no. 7770 est adopté avec 11 voix pour et 2 voix contre (MM. Kartheiser et Wagner).

**2. Motion de M. Sven Clement "Licences obligatoires en Europe des vaccins contre la Covid-19"**

M. Clement résume brièvement le contenu de sa motion en soulignant qu'il s'agit d'assumer la responsabilité, en tant que parlement, pour que tous les pays aient accès au vaccin contre la maladie Covid-19.

Le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire explique qu'il est important d'endiguer le plus vite possible la Covid-19 en vaccinant la population non seulement dans les pays avancés, mais aussi dans les pays à moyen et à bas revenu. Le Gouvernement s'engage à ce que le vaccin soit disponible partout dans les meilleurs délais. L'Union européenne a rejoint l'initiative COVAX initiée par l'OMS et le Gavi, et y est le plus grand contributeur (850 millions d'euros). Le Luxembourg s'est engagé à y participer à hauteur d'un million d'euros. Selon le Ministre, le problème ne réside actuellement pas dans un manque de volonté, mais se manifeste par des capacités de production insuffisantes.

Quant à la question des licences, le Ministre évoque trois approches possibles :

1. La suspension des licences. Cette possibilité est proposée par l'Afrique du Sud et l'Inde, mais ne trouve pas de consensus. Aucun Etat membre de l'UE ne soutient cette approche.
2. Le système des licences obligatoires, telles que proposées dans la motion de M. Clement. La base juridique pour ce faire est constituée par le Règlement UE 2011/816 et la Déclaration de Doha de 2001 sur les droits de propriété intellectuelle. L'exception introduite pour le secteur de la santé visait en premier lieu la lutte contre le SIDA. L'UE ne soutient pas

l'approche d'étendre le champ d'application à la Covid-19. Pour des raisons pragmatiques, le Luxembourg ne favorise pas non plus cette possibilité.

3. Les licences volontaires. Cette voie est le premier choix pour l'OMS et le Gavi. Il s'agit de conclure des partenariats avec les détenteurs de licences.

Selon le Ministre, les brevets ne constituent pas le problème majeur et ne forment pas d'obstacle à la production de vaccins. La capacité de production dépend fortement de la logistique, du transfert de technologie et des capacités de stockage sous des conditions très difficiles, dont le maintien de températures de -60° C de la production jusqu'à la vaccination. Le Commissaire européen au marché intérieur, Thierry Breton, a mis en place une « task force » pour promouvoir le transfert de technologie des vaccins et pour résoudre des problèmes liés aux brevets. L'outil « EU vaccine sharing mechanism » vient d'être créé. Jusqu'à mi-février, 20 millions de doses de vaccins contre la Covid-19 ont été livrées à 20 pays africains, dont le Sénégal et le Mali, pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise.

### Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

Selon M. Clement, les capacités de production sont liées aux licences. Les licences obligatoires seraient le moyen de dernier ressort si la méthode des licences volontaires n'aboutit pas. Les précurseurs des vaccins sont déjà sous licence, ce qui rendrait le transfert de technologie encore plus difficile. L'initiative du Commissaire européen Breton de créer des « pools » serait louable.

Le Ministre souligne la complexité et la technicité de la matière. Il s'oppose à une analyse purement idéologique. L'approche d'avril 2020 de déclarer les vaccins un bien commun mondial a été mise en question pour des raisons de technicité. L'OMC propose une solution intermédiaire, consistant à une offre volontaire de vaccins aux producteurs du Sud. A l'échelle mondiale, 10 millions de doses de vaccins sont nécessaires, tandis que la capacité de production s'élève à 3,5 milliards de doses. La Chancelière allemande a proposé de mettre 5% des vaccins à disposition des pays du Sud. Par ailleurs, il importe que les pays avancés renoncent à l'achat excessif de vaccins, ce qui mène à une augmentation des prix. Les pays avancés payent 20 euros par dose de vaccin, tandis que le programme COVAX prévoit 4 euros par dose.

M. Wagner propose d'introduire des capacités de production sous gérance du secteur public. Sans les investissements publics, les sociétés privées n'auraient pas pu produire autant de vaccins. L'orateur se prononce pour les licences obligatoires. Par ailleurs, il faudrait considérer la question des brevets indépendamment de celle des capacités de production. Il voudrait connaître les raisons « pragmatiques » ayant conduit à l'exclusion de cette voie. Le Ministre répond qu'il ne suffit pas de rendre public les protocoles de production pour augmenter la quantité des vaccins produits. Le secteur de la santé est un secteur stratégique ; il faut donc augmenter les capacités de production en Europe pour éviter des dépendances des pays tiers. L'approche de l'UE et celle préférée par l'OMS est de coopérer avec les sociétés produisant des vaccins.

M. Galles souligne que les pays avancés ont une responsabilité éthique. A l'échelle globale, aucun pays n'est sûr si tous ne sont pas sûrs. Il demande si

des procédures de crise sont envisagées pour accélérer la registration des brevets. Par ailleurs, il voudrait savoir s'il y a une stratégie pour le transfert de technologie.

Mme Empain donne à considérer que 35 entreprises pourraient entamer la production de vaccins dans 3 à 5 mois si les droits de licence étaient levés.

Le Ministre répète que l'UE suit la piste de conclure des partenariats. Des mesures obligatoires ne seraient pas nécessaires si les entreprises montraient leur bonne volonté de coopérer et de créer des partenariats. Actuellement, il n'y aurait pas d'échelle pour quantifier le besoin réel de vaccins. Par ailleurs, le Ministre fait observer que la création de capacités dans les pays moins avancés nécessite beaucoup de temps.

Mme Theis ajoute qu'un système de licences obligatoires a été introduit par l'accord TRIPS. Chaque pays membre de l'OMC peut faire une demande pour en obtenir afin d'exporter des vaccins. Or, cette possibilité n'a jusqu'ici pas été utilisée. Même si les entreprises devaient mettre à disposition des licences obligatoirement, le prix des licences ne serait pas fixé. Des négociations resteront donc nécessaires. Par ailleurs, une telle obligation ne pourrait durer qu'aussi longtemps que la pandémie persiste. Détenir une licence ne signifie pas automatiquement que l'entreprise productrice ait aussi le savoir-faire pour entamer la production. Normalement, une période de préparation de 5 à 7 ans est nécessaire pour entamer la production de vaccins. Pour la Covid-19, ce laps de temps est actuellement réduit à un an. Les subventions publiques de l'UE permettent de mettre à disposition 10 millions de vaccins, soit deux fois plus que la production totale de vaccins contre la Covid-19 en 2020. D'autres initiatives de l'UE sont proposées, dont la création de répertoires de priorisation des secteurs indispensables (comme p. ex. le personnel de la santé), des dons de vaccins aux pays moins avancés et un mécanisme de distribution des vaccins dans l'Union européenne. Un sommet du Gavi aura par ailleurs lieu en juin 2021.

En guise de conclusion, M. Clement propose de retravailler le texte de sa motion pour trouver un compromis. M. Cruchten propose d'élargir le sujet et de ne pas se limiter à la question des brevets.

**3. Documents européens: présentation du document JOIN(2021)2 - Communication conjointe: Un partenariat renouvelé avec le voisinage méridional, un nouveau programme pour la Méditerranée**  
**Rapporteuses: Mme Simone Beissel, Mme Lydia Mutsch**

Mme Beissel présente brièvement le contenu du document JOIN(2021)2. La Communication du 9 février 2021 retrace les défis de la politique de voisinage, 25 ans après la Déclaration de Barcelone, et 10 ans après le « printemps arabe ». Le constat est que de nombreux problèmes persistent au niveau de la gouvernance, de la lutte contre le changement climatique, de l'environnement, de la sécurité et de la situation socio-économique des pays du partenariat méridional. L'instabilité persiste sur beaucoup de niveaux. Ceci constitue un obstacle au commerce. L'exploitation des ressources naturelles, des problèmes d'accès à l'eau et à une alimentation suffisante menacent des pays dans leur existence. Les pays du voisinage méridional ont développé différentes stratégies face à la Covid-19. Les uns procèdent à des vaccinations, d'autres ne le font pas. Sous la présidence turque du partenariat Euromed,

aucune initiative concernant la Covid-19 a été prise. Ceci pourrait désormais changer avec la présidence de l'UE de cet organisme.

Sont évoqués dans la Communication les trois programmes importants de l'UE en la matière, à savoir Horizon 2030, l'Accord de Paris et la Stratégie pour l'Europe, pour illustrer les efforts faits dans un esprit de solidarité entre l'UE et le partenariat méridional. L'état de droit est un sujet transversal. Un résumé du programme englobant 5 points principaux est annexé au présent procès-verbal.

**4. Dossiers européens : adoption de la liste des documents transmis entre le 6 et le 12 mars 2021**

La liste des documents transmis entre le 6 et le 12 mars 2021 est adoptée. M. Cruchten souligne l'importance du document COM(2021)110 sur l'action humanitaire de l'UE.

**5. Divers**

Le Président de la Commission informe qu'il a mené une série d'entretiens sur la Conférence sur l'avenir de l'Europe. Les différents interlocuteurs étaient tous d'avis que la Chambre des Députés devrait jouer un rôle actif dans ce processus. Au niveau européen, le lancement est prévu pour le 9 mai 2021 selon la Déclaration jointe, et la durée sera limitée à un an. M. Cruchten propose de créer une sous-commission « Avenir de l'Europe » au sein de la présente Commission pour développer des initiatives parlementaires. Le but sera de rédiger un rapport final qui sera adressé à la Commission européenne dans le cadre de la procédure prévue au niveau européen.

Après discussion, la Commission décide à l'unanimité d'adresser une lettre au Président de la Chambre des Députés pour l'informer sur l'institution d'une sous-commission « Avenir de l'Europe ».

Luxembourg, le 15 mars 2021

La Secrétaire-administrateur,  
Rita Brors

Le Président de la Commission des Affaires étrangères  
et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et  
de l'Asile,  
Yves Cruchten

# Résumé

## COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS

### Un partenariat renouvelé avec le voisinage méridional

### Un nouveau programme pour la Méditerranée

- Le 25<sup>e</sup> anniversaire de la **déclaration de Barcelone** nous rappelle qu'un partenariat méditerranéen renforcé demeure un impératif stratégique pour l'Union européenne → 10 ans après le printemps arabe
- Il faut reconnaître l'interdépendance grandissante et il faut, dans un esprit de partenariat, faire de ces défis communs de nouvelles chances à saisir, et ce dans l'intérêt mutuel.
- dans le cadre de la politique européenne de voisinage, la présente communication conjointe propose un programme pour la Méditerranée à la fois nouveau, ambitieux et innovant
- La région du sud de la Méditerranée fait face en ce moment à des défis en matière de gouvernance, de climat, d'environnement et de sécurité, ainsi que sur le plan socio-économique, dont beaucoup sont la conséquence de tendances mondiales et réclament une action conjointe de l'UE et des partenaires du voisinage méridional. → Conflits, souffrances humaines, déplacements forcés de populations, les menaces du terrorisme, la criminalité organisée, corruption, ... → alimentent l'instabilité et entravent la prospérité
- La croissance économique dans le voisinage méridional n'a pas suivi le rythme de la croissance démographique
- La région possède l'un des taux d'intégration économique régionale les plus bas au monde → seulement 5,9 % des exportations vers la région, les échanges intrarégionaux ne représentent qu'une infime partie de l'ensemble du commerce de ces pays
- L'exploitation non durable des ressources naturelles et du changement climatique met en péril l'accès à l'eau, à la nourriture et à l'énergie, à la perte de biodiversité et menace les existences et les moyens de subsistance
- La pandémie de COVID-19 a révélé les vulnérabilités communes et l'interdépendance
- Le nouveau programme : nouveaux domaines et nouvelles formes de coopération, possibilités de nouveaux partenariats sur les priorités stratégiques de la double transition écologique et numérique → il repose sur la conviction selon laquelle la prospérité et la résilience ne sauraient être bâties que dans le cadre d'un partenariat solide entre les deux rives de la Méditerranée

- **But** = générer une relance à la fois verte, numérique, résiliente et juste, guidée par le **programme de développement durable à l'horizon 2030, l'accord de Paris et le pacte vert pour l'Europe.**
- Le partenariat devrait s'appuyer sur ces grands éléments :
  1. Un **«plan économique et d'investissement pour le voisinage méridional»** contribuera à doper la relance socio-économique à long terme de la région, à y encourager le développement durable, à pallier les déséquilibres structurels en son sein et à puiser dans son potentiel économique.
  2. **Unir nos forces pour lutter contre le changement climatique**, diminuer les émissions nocives, exploiter les ressources de manière durable et accélérer la transition écologique.
  3. Un **engagement renouvelé en faveur de l'état de droit**, des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de l'égalité, de la démocratie et de la bonne gouvernance, fondements de sociétés stables, justes, inclusives et prospères, dans le respect de la diversité et de la tolérance.
  4. **Faire front uni face aux défis que représentent les déplacements forcés et les migrations irrégulières**, tirer efficacement parti des avantages que procurent les migrations légales, grâce à des partenariats globaux, sur mesure et mutuellement bénéfiques, et protéger les droits des migrants et des réfugiés, conformément au nouveau pacte sur la migration et l'asile.
  5. **Un engagement renouvelé en faveur de l'unité et de la solidarité entre les États membres de l'UE**, ainsi qu'un engagement mutuel et partagé et des actions conjointes avec les partenaires du voisinage méditerranéen, sont des conditions préalables à la mise en œuvre efficace du programme pour la Méditerranée.
- Le nouveau programme pour la Méditerranée propose toute une série de mesures relatives aux grands domaines d'action suivants:
  1. Le développement humain, la bonne gouvernance et l'état de droit
  2. Renforcer la résilience et la prospérité et tirer parti de la transition numérique
  3. La paix et la sécurité
  4. La migration et la mobilité
  5. La transition écologique : résilience face au changement climatique, énergie et environnement
- Le **développement humain** (qualité de vie, bonne santé, jeunesse émancipée), la **bonne gouvernance** et **l'état de droit** → leçons à tirer de la pandémie : améliorer les systèmes de soins de santé et de protection sociale, ...
  - mettre en place un mécanisme de partage des vaccins : également voisinage méridional, Balkans occidentaux voisinage oriental et l'Afrique.
  - respect des droits de l'homme, libertés fondamentales, institutions démocratiques, ... → respect de la vie privée, protection des données, ...

→ Actions : promouvoir les droits de l'homme, l'état de droit, la démocratie et la bonne gouvernance, l'égalité hommes-femmes et l'égalité des chances, et l'appui à la société civile

→ Actions : renforcer le développement humain, la santé et la coopération dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation, des compétences et de la culture (→ éducation numérique, « Europe créative », etc.)

- Renforcer la **résilience** et la **prospérité** et tirer parti de la **transition numérique**

→ la pandémie a mis en évidence la nécessité d'économies inclusives, résilientes, durables et connectées

→ Les efforts fournis ne devraient laisser aucun pays à la traîne et devraient permettre aux pays de suivre les tendances nouvelles, y compris la double transition écologique et numérique, qui pourrait servir d'accélérateur à la croissance durable.

→ Une assistance macrofinancière, fondée sur le respect de conditions spécifiques, et une assistance ciblée, fournie principalement au moyen d'un appui budgétaire, pour la mise en œuvre de stratégies de gestion des finances publiques et de mobilisation des recettes nationales contribueront aux efforts déployés pour accroître la marge de manœuvre budgétaire et renforcer la justice fiscale.

→ un recours accru à l'€ dans la région renforcerait les liens avec l'UE et faciliterait la stabilité économique et financière

→ Un engagement renouvelé à améliorer l'environnement des entreprises<sup>20</sup> jouera un rôle essentiel dans la restauration de la confiance des opérateurs locaux et internationaux du secteur privé, l'attraction des investisseurs et l'intensification du commerce.

→ La diversification économique est importante, surtout pour les pays fortement tributaires de secteurs exposés aux chocs économiques. → modèles économiques qui mettent la priorité sur les citoyens et la planète

→ L'accent mis sur l'autonomie stratégique ouverte et sur la restructuration des chaînes de valeur mondiales à la suite de la pandémie est susceptible de créer de nouvelles possibilités de poursuivre l'intégration des chaînes d'approvisionnement industrielles entre l'UE et ses partenaires du voisinage méridional.

→ Le soutien au secteur privé, notamment aux PME

→ La région méditerranéenne dispose du capital humain pour tirer parti de la transformation numérique et devenir un concurrent dans l'économie numérique mondiale.

→ relier les infrastructures de transports grâce à l'interopérabilité des règles et des normes



→ Actions : cofinancer des investissements durables financés par les fonds de relance souverains des partenaires dans le contexte du FEDD+

→ inciter à adhérer à l'initiative fiscale d'Addis-Abeba, initiative « small business act », soutenir l'intégration de la région dans ZLECA, ...

#### - La **paix** et la **sécurité**

→ il s'agit notamment de s'attaquer aux causes profondes des conflits pour protéger les personnes et leur permettre de prospérer

→ l'UE est déjà le principal pourvoyeur d'aide humanitaire et d'aide au développement. Elle est également un garant de la sécurité, grâce au déploiement de missions et d'opérations relevant de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), d'actions de médiation et de stabilisation, ainsi que de mesures restrictives.

→ l'UE et ses États membres et partenaires devraient redoubler d'efforts pour parvenir à un accord dans le cadre du processus de paix au Proche-Orient (PPPO). À cet égard, l'UE s'efforcera d'encourager et de développer les relations diplomatiques récemment établies entre Israël et un certain nombre de pays arabes, en vue d'améliorer les perspectives d'une solution négociée fondée sur la coexistence de deux États, respectant les paramètres convenus au niveau international, ainsi que sur la paix et la sécurité régionales.

→ Syrie, Liban, région du Sahel

→ Les graves menaces pour la sécurité que représentent le terrorisme, les menaces hybrides ainsi que la cybercriminalité et la criminalité organisée, qui recouvre notamment le commerce des armes à feu illégales, le trafic de drogue et le blanchiment d'argent, constituent des défis majeurs ne pouvant être relevés qu'au moyen d'efforts conjoints. → approfondir le dialogue interreligieux et interculturel et renforcer les capacités de lutte contre l'extrémisme violent, le recrutement en ligne, la diffusion de contenus à caractère terroriste en ligne et le trafic illicite du patrimoine culturel

→ La coopération en matière répressive et judiciaire devrait être renforcée entre l'UE et les pays partenaires, y compris avec l'aide des agences compétentes de l'UE (Europol, Cepol, Frontex, Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, Eurojust), notamment en négociant des accords de coopération entre l'UE et les pays du voisinage méridional. → L'UE nouera un dialogue avec les partenaires du voisinage méridional afin de veiller à ce que leurs systèmes répressifs et judiciaires respectent des normes élevées en matière de protection des données et de respect des droits de l'homme.

→ Actions : renforcer le dialogue politique entre l'UE, des États membres et ses partenaires du voisinage méridional, investir dans la prévention de la radicalisation,

la résolution des conflits et la stabilisation grâce à une approche intégrée des conflits et des crises, en agissant à toutes les étapes du cycle des conflits

→ développer la coopération en matière de lutte contre le terrorisme, la radicalisation, la criminalité organisée, les armes à feu illégales et les drogues

→ assurer la mise en œuvre rapide des programmes Inflow CT, EuroMed Police, EU4 Monitoring Drugs, EuroMed Justice et CyberSud

- La **migration** et la **mobilité**

→ migration = phénomène mondial qui nécessite des réponses communes, de faire preuve de solidarité et de partager les responsabilités au niveau mondial → le nouveau pacte sur la migration et l'asile établit une base renforcée pour apporter une réponse durable et à long terme

→ l'UE et les pays partenaires intensifieront considérablement les efforts communs pour lutter contre la traite des êtres humains et les réseaux criminels qui sont à l'origine du trafic de migrants et de la traite des êtres humains

→ La coopération aux niveaux régional et multilatéral devrait faire l'objet d'un examen plus approfondi, y compris dans le cadre d'une coopération triangulaire et Sud-Sud, étant donné que certains partenaires du sud de la Méditerranée sont des pays d'origine, de transit et de destination. Au niveau régional, la coopération dans le cadre du plan d'action conjoint de La Valette et des processus de Khartoum et de Rabat sera encouragée, avec notamment une approche «sur l'ensemble de la route». Dans ce contexte, il convient de renforcer la coopération trilatérale avec les Nations unies ainsi qu'avec les acteurs régionaux, notamment en s'appuyant sur l'expérience fructueuse de la task force trilatérale UA-UE-Nations unies en Libye.

→ La Commission et le haut représentant proposent d'utiliser tous les outils dont dispose l'UE, y compris les agences de l'UE, l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI) et les outils internes pertinents, pour apporter un soutien opérationnel et financier dans le domaine de la migration et de la mobilité.

→ Actions : renforcer la coopération en matière de migration et de mobilité sur la base de partenariats complets, équilibrés et mutuellement bénéfiques

→ Aider à créer des perspectives socio-économiques pour les migrants, les personnes déplacées de force et les communautés d'accueil

→ intensifier la coopération en matière de retour effectif et de réadmission; soutenir les mesures d'aide au retour volontaire et à la réintégration durable depuis l'UE, mais aussi entre les différents pays partenaires

→ développer des voies légales d'accès à l'Europe grâce à des efforts continus en matière de réinstallation et de programmes de mobilité de la main-d'œuvre, en

particulier par le lancement rapide de partenariats destinés à attirer les talents, et ce dans le respect total des compétences de l'UE et des États membres

- La **transition écologique** : résilience face au changement climatique, énergie et environnement

→ la région méditerranéenne abrite certaines des meilleures ressources solaires et éoliennes du monde, offrant des possibilités inégalées de coopération en matière d'énergie propre, la production d'hydrogène constituant une nouvelle priorité stratégique

→ pacte vert pour l'Europe, programme de développement durable à l'horizon 2030, accord de Paris, objectifs en matière de biodiversité (au niveau international), ...

→ transition énergétique et sécurité énergétique : La coopération future devra être adaptée à la situation et aux besoins de chaque partenaire et se concentrer sur certains objectifs prioritaires: i) un déploiement massif des énergies renouvelables et la production d'hydrogène propre, contribuant à l'objectif de posséder une capacité d'au moins 40 gigawatts d'électrolyseurs dans le voisinage de l'UE d'ici à 2030; ii) un renforcement de l'interconnexion des réseaux électriques; iii) les efforts et mesures en matière d'efficacité énergétique, en mettant l'accent sur les bâtiments et les appareils; iv) les politiques de lutte contre les émissions fugitives de méthane résultant de la production, du transport et de l'utilisation des combustibles fossiles, conformément au cadre fixé dans la stratégie de l'UE relative au méthane.

→ Les niveaux de pollution atmosphérique constituent un problème très répandu dans l'ensemble de la région, en particulier dans les zones côtières très urbanisées, où l'on observe des concentrations d'émissions atmosphériques issues de l'industrie et des transports et leur dépôt dans la mer. Cette situation a des conséquences significatives sur la santé, l'environnement et les activités économiques liées à la mer, dont la pêche et le tourisme.

→ La coopération sera renforcée en vue de la transition vers des systèmes alimentaires durables, y compris la gestion durable de l'agriculture et de la pêche et la préservation des facteurs naturels de production afin de renforcer la sécurité alimentaire.

→ Actions : croissance verte et durable, soutenir les investissements à grande échelle dans les énergies renouvelables et la production d'hydrogène propre, etc.

Mise en œuvre :

- L'UE utilisera tous les instruments dont elle dispose pour assurer le déploiement efficient, efficace, rapide et sur mesure du nouveau programme pour la Méditerranée. Elle tiendra compte de la diversité, des intérêts et des besoins de la

région. Le dialogue stratégique avec toutes les parties prenantes concernées restera la pierre angulaire de la coopération.

- Le niveau de soutien financier de l'UE sera proportionné aux ambitions et à l'engagement de chaque partenaire en faveur de valeurs communes, du programme de réformes, y compris en matière de gouvernance, et de leur mise en œuvre.
- Un dialogue politique considérablement renforcé contribuera à établir une communauté de vues avec les partenaires du voisinage méridional. À cet égard, nous proposons des réunions régulières au niveau des ministres des affaires étrangères et des différents secteurs, ainsi que des hauts fonctionnaires, tandis que des réunions des chefs d'État ou de gouvernement pourraient être organisées si nécessaire. Une coordination renforcée se traduira par un meilleur alignement des positions aux niveaux bilatéral et multilatéral.
- **L'IVCDCI et le FEDD+** seront les **principaux instruments de coopération** de l'UE avec les pays partenaires.
- Le Fonds européen pour le développement durable Plus (FEDD+) au titre de l'IVCDCI et son architecture financière innovante permettront d'attirer les investissements du secteur privé, en coopération avec la Banque européenne d'investissement (BEI), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), les banques de développement des États membres et les institutions financières internationales.
- Enfin, ce programme pour la Méditerranée orientera notre politique à l'égard de la région et l'UE évaluera régulièrement les progrès accomplis.